



DÉCLARATION LIMINAIRE

DÉFENSE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU DIRISI

Jeudi 10 avril 2025

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour aborder des questions cruciales qui affectent profondément le bien-être et la motivation des agents de la DIRISI.

La situation géopolitique actuelle, notamment en Europe de l'Est, justifie une hausse du budget de la défense et le développement d'une véritable Europe de la défense, tant sur le plan politique qu'industriel. Toutefois, la **CFDT** estime que ces efforts ne doivent pas se faire au détriment des politiques publiques prioritaires, des droits sociaux ou des conditions de travail.

Les civils de la défense, indispensables aux missions des forces armées, craignent d'être négligés dans cette dynamique. Il est essentiel que les fonds alloués à la défense profitent équitablement à l'ensemble du secteur — public, privé, équipement, opérations et soutien — sans compromettre la qualité de vie des agents. La France n'étant pas en guerre, il serait contre-productif de privilégier l'opérationnel au détriment du progrès social.

Sans transition, plusieurs sujets d'inquiétude dans la chaîne DIRISI :

Grille DINUM

La **CFDT** attire l'attention sur les problèmes liés à la revalorisation triennale des agents sous contrat et à l'application de la grille DINUM, qui engendrent un sentiment d'injustice et de frustration. Les agents ne connaissent ni la date effective de leur revalorisation ni leur éligibilité à ces mesures. La **CFDT** demande des précisions sur le calendrier des commissions et sur l'implication des supérieurs hiérarchiques directs, soulignant que l'absence de concertation a déjà conduit à des départs. Elle alerte également sur le risque de confusion entre les deux revalorisations, avec une possible occultation de la première par la seconde, et propose une communication claire pour différencier les deux dispositifs.

ORGANUM

Des échos contradictoires sont parvenus à la connaissance de la **CFDT** concernant la transformation ORGANUM. La **CFDT** demande une clarification sur les objectifs et les impacts prévus de cette transformation. L'incertitude entourant ces changements structurels crée de l'anxiété parmi les agents, affectant leur bien-être et leur capacité à travailler efficacement.



DÉCLARATION LIMINAIRE

DÉFENSE

La **CFDT** a eu connaissance que la création du CND découlerait des conclusions du rapport PERNAUDET. Afin d'avoir une compréhension précise du besoin, la **CFDT** demande que ce rapport soit transmis à l'ensemble des membres du CSA-R.

La **CFDT** attire votre attention sur des évolutions récentes, qui concernent directement l'organisation et la structure des services DIRISI. D'après plusieurs messages diffusés aux agents, il semble que des décisions majeures aient déjà été prises concernant la création ou des modifications d'entités. La **CFDT** s'interroge sur la disparité des informations données aux élus du CSA et celles transmises aux agents.

Quels seront les rôles de ces entités, quels seront les impacts sur les services apportés aux usagers, mais surtout quel sera l'impact sur le personnel ? Aucun impact en 2025, mais les agents vont passer presque une année en attendant l'inéluctable REO 2026 et ses transformations.

La **CFDT** sera attentive à ces points et veillera à communiquer les informations nécessaires pour une bonne compréhension et une adaptation fluide à ces nouvelles configurations. Au regard du report pour 2026 de la mise en application d'organum, la **CFDT** demande que ce temps soit utilisé pour un travail collaboratif entre la DC DIRISI et les élus du CSA par une implication réelle de ceux-ci.

Les agents de la DGA en lien avec l'AND ne savent pas quels postes intègrent le CND. Ils sont inquiets (avancement des fonctionnaires, ICT méconnaissant les contrats ASC...) et déplorent un manque de communication. Les managers de l'AND, quant à eux, craignent une surcharge puisqu'il semble que seuls les agents de la DGA ayant un portefeuille projet supérieur à 80 % en lien avec l'AND seront transférés. Quid des postes en dessous des 80 % qui sont cumulés pouvant faire plusieurs ETP. Nous nous permettrons d'intervenir pendant la présentation.

ADPPC

L'expérimentation ADPPC, mise en place pour le personnel civil de la DIRISI sur les CMG de Rennes et Saint-Germain, utilise la plateforme Démarches simplifiées pour faciliter les démarches administratives et en assurer le suivi. Cependant, la **CFDT** regrette un manque d'accompagnement et d'explications lors de son déploiement.

Les retours des agents sont mitigés : les demandes sont clôturées par les RH sans validation finale par les utilisateurs, ce qui suscite des frustrations. La **CFDT** propose d'intégrer une validation par l'agent, à l'instar de l'application DIADEME. Elle estime que cette procédure semble surtout avantageuse pour les gestionnaires, sans réelle amélioration de l'avancement des dossiers pour les agents.

Une enquête de satisfaction est prévue, et la **CFDT** demande que ses résultats soient présentés au CSA R. Le syndicat insiste sur l'importance de garantir que ce système soutienne efficacement les agents dans leur travail quotidien sans alourdir leur charge mentale ni générer stress ou frustration.



DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

ATSEP

La **CFDT** demande des éclaircissements sur les primes ATSEP pour le personnel civil, qui sont peu reconnus malgré leurs responsabilités importantes dans le Système de Management de la Sécurité aérienne (SMS). Ces agents, engagés dans la sécurité du trafic aérien, assument des responsabilités juridiques, civiles et pénales dans l'exercice de leurs fonctions. L'absence de reconnaissance financière et d'avancement adéquat engendre frustration et démotivation. La **CFDT** souhaite connaître les mesures envisagées par l'administration pour remédier à cette situation.

BCE de Bourges

La **CFDT** a interpellé lors des derniers CSA-R et FS sur la situation préoccupante du BCE ou CSDIA de Bourges. Nous avons demandé la possibilité d'intervention d'une commission pluridisciplinaire. Où en est cette problématique ? Certains agents envisagent le départ ; la non-action de la chaîne DIRSI peut nous laisser croire que cela permettra une nouvelle fermeture de site à moindre coût.

Médailles

Par ailleurs, La **CFDT** interpelle sur l'attribution des médailles d'honneur du travail non décernées à certains personnels depuis plusieurs années. La **CFDT** demande plus de transparence sur le processus et les freins rencontrés, ainsi qu'un rattrapage pour les agents éligibles depuis 2022. Elle souhaite également connaître les délais prévus pour la remise de ces distinctions. En conclusion, ces thèmes sont au cœur des préoccupations des agents de la DIRISI.

La **CFDT** appelle à un dialogue social renforcé et à des réponses précises de la DIRISI pour améliorer les conditions de travail, réduire le mal-être des agents, et renforcer la confiance entre les personnels et la direction, tout en restant engagée pour faire avancer les propositions lors des discussions prévues à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la **CFDT** vous remercie de votre attention.

Paris, le 10 avril 2025 ●